



Rapport annuel 2012

Une fondation de

rega 

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Éditorial

Qui paie?

Le Secours Alpin Suisse SAS fait le bilan d'une année florissante. Les interventions ont été réalisées à un niveau technique poussé par les stations de secours CAS avec leurs équipes, sans qu'aucun incident notable n'ait été à déplorer – la preuve pour les organisations de fondation et les pouvoirs publics que les sommes versées au SAS sont bien investies.

Il est satisfaisant de constater que les chiffres d'intervention affichent une légère baisse par rapport à ceux de 2011, même s'ils dépassent nettement la moyenne pluriannuelle.

Le traitement consécutif aux interventions nous fournit régulièrement de précieux renseignements mais il fait aussi apparaître des questions relatives à la répartition des tâches entre communes, cantons et organisations de sauvetage avec lesquelles nous collaborons sous forme de partenariat. Souvent, ces négociations portent moins sur l'activité du sauvetage à proprement parler que sur le problème «qui va payer – qui a suffisamment d'argent?». Du point de vue des coûts, il est de plus en plus difficile d'apporter notre aide bénévolement

aux personnes en détresse et à leurs familles, nous acquittant ainsi d'un devoir d'ordre public. Les encaissements souples et sur mesure datant de l'époque pionnière du sauvetage ne sont plus possibles aujourd'hui. Heureusement, le travail pratique au profit de personnes blessées ou en détresse n'est encore guère, voire pas du tout touché par cette problématique.

Le développement du transfert de responsabilité pour des tâches relevant par principe de la police (chercher des personnes décédées ou procéder à des évacuations préventives) pourrait s'avérer une approche ouvrant des perspectives d'avenir à notre activité. Par le passé, rien de plus normal que d'envoyer dans de tels cas la station CAS en mission pendant des jours et des nuits, en terrain hostile, gratuitement ou contre une petite obole destinée à la caisse du club. Désormais, la question de savoir si les sauveteurs ne devraient pas être dédommagés à l'instar des autres forces d'intervention se pose de manière récurrente. De nombreux cantons ont identifié le problème et ont déjà créé les bases légales à ce sujet. La

direction et le conseil de fondation vont devoir garder un œil en permanence sur les différentes interprétations des cantons et s'investir de manière active dans ces dossiers.

Enfin, il me tient à cœur de remercier chaleureusement tous les protagonistes pour leur précieuse contribution. La gestion responsable du personnel, du matériel et des finances prouve la forte compétence technique et la conscience poussée dont chacun fait preuve, du Sauveteur I à la Direction, en passant par le Conseil de fondation.

Je me réjouis de passer avec vous une nouvelle année SAS réussie!



Franz Stämpfli,
Président du Conseil
de fondation

Direction et directions techniques



Andres Bardill
Directeur du SAS



**Elisabeth Floh
Müller**
Directrice suppléante
du SAS



Theo Maurer
Chef de la Formation



Markus Wey
Direction technique
Chiens
(activité secondaire au
service du SAS)



Stephan Fricker
Direction technique
Médecine
(responsable de la
formation médicale des
partenaires)



Organisation

Organisation

Répartition géographique



- SARO** Secours Alpin Romand
- ARBE** Secours Alpin Bernois
- ARZ** Secours Alpin de Suisse centrale
- SATI** Secours Alpin du Tessin
- ARGL** Secours Alpin de Glaris
- ARO** Secours Alpin de Suisse orientale
- ARG** Secours Alpin des Grisons

Répartition par types d'organisations

Associations régionales	7
Stations de sauvetage	90
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles du CAS	3050
dont Spécialistes du Sauvetage Hélicoptère du CAS	85
dont Equipes cynophiles du CAS prêtes à intervenir en avalanche	90
dont Equipes cynophiles du CAS prêtes à effectuer des recherches en surface	46



Rapport annuel 2012

Le septième exercice comptable du Secours Alpin Suisse SAS s'est caractérisé par des projets porteurs d'avenir, un nombre d'interventions élevé et des négociations ardues avec les cantons, les communes et les organisations partenaires. La parution du Manuel du sauvetage, les questions de responsabilité des opérations dans les cantons de Lucerne, de Vaud et du Tessin, l'achat et l'introduction de l'équipement Polycorn au Secours Alpin des Grisons ainsi que la création d'une équipe SSH avec le service Protection & Sauvetage de Zurich ne constituent que quelques jalons qui ont marqué l'année 2012.

Le SAS est une organisation à modèle fédéraliste. Des unités de sauvetage locales, généralement issues des sections CAS, mettent à la disposition du SAS des sauveteurs spécialisés, afin d'effectuer les interventions. En contrepartie, les stations de secours bénéficient d'offres de formations, de la logistique et de l'administration centrale du personnel du SAS. Dans un tel contexte, il est évident que les déroulements et structures doivent sans cesse être repensés, comme l'illustrent la création d'une équipe SSH avec le service Protection & Sauvetage de Zurich ou les discussions de fond sur des questions d'interventions entre organisations partenaires et SAS.

Le nombre d'opérations menées en 2012 s'est à nouveau avéré élevé, même s'il reste inférieur à celui de 2011. Les stations de secours CAS et leurs spécialistes ont réalisé 660 interventions. Vu l'arrivée inattendue de l'hiver, 2012 s'est placée sous le signe des glissements de neige plutôt que des avalanches classiques. Les skieurs de randonnée et les sportifs des domaines skiables ont été surpris par des avalanches de glissement à tout moment de la journée, d'où une multitude d'opérations d'avalanches préventives. Pour les centrales d'intervention, la question de la proportionnalité de l'engagement des moyens se pose souvent. En cas de doute, tous les moyens doivent être mobilisés pour une avalanche. Puis il faut déterminer ultérieurement qui endosse les coûts: les responsables, les entreprises ou les communes. Traiter ces événements avec les instances concernées et les assurances constitue un défi de taille et prend beaucoup de temps. Après un hiver chargé, les opérations estivales se sont quant à elles révélées plutôt classiques et n'ont pas dépassé le cadre habituel.

En 2012, la coopération avec les sociétés de transport à câble et les sociétés d'électricité a pu se développer. Au total, 16 accords de collaboration pour des opérations de sauvetage – en cas d'interruption du fonctionnement ou tout autre cas d'urgence – ont pu être signés avant la fin de l'année. Les stations de secours concernées s'en-



gagent à effectuer les formations annuelles prescrites pour les installations sises sur le territoire. Sur le plan pratique, la collaboration se déroule très bien, et tous les protagonistes se réjouissent d'avoir l'opportunité de s'entraîner ensemble à des incidents inhabituels, afin d'être fin prêts en cas de problème. Souvent, les sociétés dédommagent les sauveteurs par des contreparties en nature – par exemple en mettant à leur disposition une infrastructure pour les exercices ou en leur remettant des abonnements gratuits. Ainsi, des réseaux parfaitement rôdés se mettent en place.

La parution du nouveau Manuel du sauvetage, à l'automne 2012 – une collaboration des trois organisations de formation actives dans le sauvetage alpin, le SAS, l'OCVS et l'armée – s'est transformée en succès national et international. Notre chef de la Formation, Theo



Maurer, peut se targuer d'avoir, avec le Secrétariat et de nombreux externes, élaboré un ouvrage abouti et très axé sur la pratique. Le fait de se concentrer sur l'essentiel et de préférer des schémas et croquis à des photos confère au Manuel une position unique comme support de formation pour le sauvetage alpin, et l'ouvrage fait désormais partie de l'équipement de base de tout sauveteur actif.

Dans le cadre des 60 ans de la Rega, le SAS et les stations de secours CAS ont été présentés et ont joui d'une grande visibilité auprès du public. Les démonstrations de sauvetage recourant à des techniques spéciales ou à des équipes cynophiles attirent les foules, d'où une couverture médiatique soutenue et très positive. Tout le monde se souviendra longtemps de la journée portes ouvertes au Centre Rega, qui a attiré environ 100 000 visiteuses et visiteurs, avec le précieux soutien des sauveteurs du Secours Alpin de Suisse orientale et de Glaris.

Sur le plan international, le SAS s'est très bien positionné au Congrès CISA, organisé en Pologne, en présentant son nouveau Manuel du sauvetage en quatre langues (d, e, f, i) et

en prenant les rênes du Secrétariat de la CISA à partir du 1^{er} janvier 2013. Le Conseil de fondation et le Secrétariat sont convaincus que la présence du Secrétariat CISA au Centre Rega renforce le positionnement du SAS comme centre de compétences pour les questions ayant trait au sauvetage en montagne sur la scène mondiale.

Comme tous les ans, le Conseil consultatif s'est réuni, et la rencontre 2012 était placée sous le signe de la collaboration avec les organisations partenaires. Parmi les thèmes à l'ordre du jour: le périmètre de responsabilité dans les interventions, la procédure d'alarme, la communication et l'administration des interventions. Lors des réunions et divers contacts tout au long de l'année, on ressent une surcapacité de plus en plus marquée dans les différents domaines. Ce genre de situation peut générer une certaine concurrence et, d'autre part, un manque de pratique sur le terrain dans certaines organisations, ce qui remet en question leur capacité fonctionnelle. Le sujet récurrent est le rapport de soustraction largement répandu parmi les organisations partenaires lors des interventions, d'où la difficulté de définir les res-



pensabilités. Avec le service Protection & Sauvetage de Zurich (SRZ), le SAS a trouvé une nouvelle piste de solution. La base Rega de Dübendorf a été équipée à la fin de l'automne 2012 d'un hélicoptère avec treuil, ce qui permet d'effectuer depuis celle-ci des interventions héliportées complexes avec des SSH. Dans ce contexte, un groupe de spécialistes a été formé pour la région de Zurich. Cette équipe SSH du SRZ agira sous la responsabilité du SAS pendant les opérations réalisées pour le compte de ce dernier. Sur le plan organisationnel, le groupe est intégré dans le Secours Alpin de Suisse orientale (ARO), son territoire ayant été élargi – une extension correspondant plus ou moins au canton de Zurich. Les spécialistes du SRZ sont responsables de la nouvelle zone ajoutée à l'ARO.

Le développement de la médecine sous la houlette de la Rega s'est poursuivi. En la personne de Thierry Spichiger, ambulancier sur la base d'intervention de Lausanne, notre coordinateur de la formation médicale, Stephan

Fricker, dispose désormais d'un soutien compétent à temps partiel en Suisse romande.

D'une manière générale, l'approvisionnement en personnel et matériel médical dans les stations de secours a été élargi et optimisé. La création et l'enrichissement de l'offre e-Learning a permis d'améliorer la compétence médicale des ambulanciers et des spécialistes médicaux. Parallèlement, du matériel de soins premium a été rajouté à l'équipement des stations de secours, en fonction des compétences des spécialistes médicaux de chaque station. Pour les sauveteurs novices, une pharmacie pratique a été conçue et achetée par nos spécialistes en 2012, un projet qui a pu voir le jour grâce à des dons conséquents.

Pour la communication sur le site de l'accident, cinq valises de relais ont été placées sur des sites décentralisés en 2012, et la formation des responsables radio est désormais terminée. Les appareils ont déjà fait leurs preuves lors d'interventions.

Les stations de secours CAS des Grisons sont entrées dans le dispositif d'urgence cantonal par le biais d'un accord de prestations. Le canton des Grisons et le Secrétariat du SAS ont soutenu ensemble le réseau Polycom des organisations de secours des Grisons en investissant dans des appareils pour les stations. Ainsi, les cadres du SAS disposent d'un moyen supplémentaire pour communiquer avec les autres organisations de services d'urgences.

Le Secrétariat s'est installé en 2012 dans des bureaux plus vastes et meublés de neuf au Centre Rega. Sur le plan logistique, Pablo Féniz nous épaula depuis début 2012, mettant ses connaissances et ses talents linguistiques au service des stations de secours.

Au nom de la Direction, j'adresse mes chaleureux remerciements pour leur précieux engagement à toutes les sauveteuses et à tous les sauveteurs, aux organisations partenaires ainsi qu'aux protagonistes individuels.

Andres Bardill, Directeur





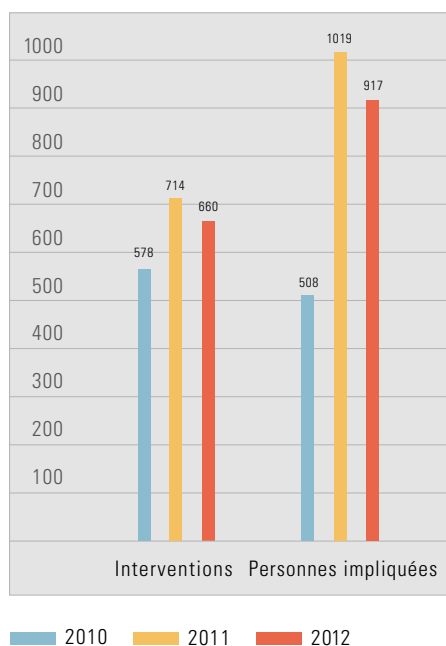
Interventions

Interventions par association régionale



Les interventions se sont multipliées en Suisse romande par rapport à 2011 mais ont diminué au Tessin. Les opérations sur tout le territoire confirment la stratégie d'exploiter les stations de secours là où les interventions sont nécessaires et de concevoir leur organisation de manière à ce qu'elles puissent agir de manière autonome et appropriée dans la zone dont elles sont responsables.

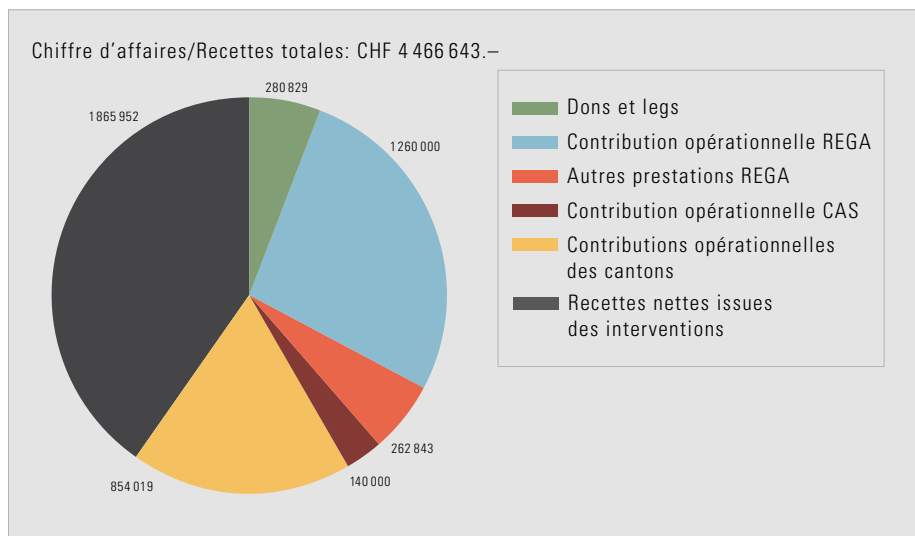
Interventions et personnes impliquées



En comparant ces chiffres, on constate que le nombre d'interventions a diminué de 8 % entre 2011 et 2012, sachant que le nombre de personnes impliquées (victimes) est resté élevé.

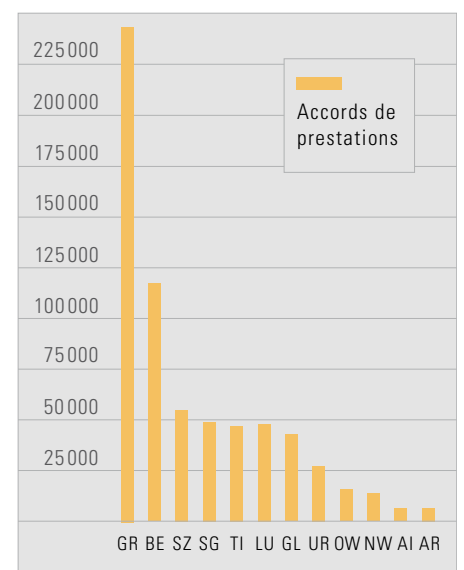
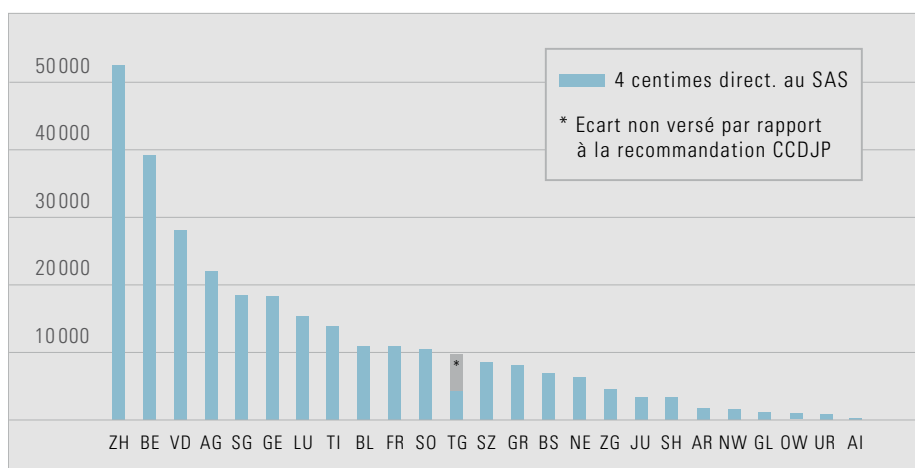


Financement du SAS



Comme par le passé, le SAS va continuer à s'appuyer financièrement sur trois piliers principaux: les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues des interventions facturées ainsi que les contributions opérationnelles des fondateurs Rega et CAS. Ce fondement permettra au SAS de continuer à garantir le sauvetage en montagne en tant que service public, conformément aux conditions et aux circonstances.

Contributions des cantons, incluant les accords de prestations



Le Secours Alpin Suisse est cofinancé par les cantons sur la base de l'accord de convention, qui repose sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police CCDJP (contribution à hauteur de 4 cen-

times par habitant(e). Le canton de Thurgovie est le seul à ne pas suivre ladite recommandation. En outre, des accords de prestations individuels ont été conclus avec certains cantons disposant de stations de secours sur leur territoire.



Rapport annuel et commentaire sur l'exercice

L'exercice 2012 du SAS est clos avec un excédent de CHF 88857. La Direction a chargé le Conseil de fondation d'ajouter ce montant au capital de l'organisation, augmentant ainsi le capital de la Fondation à CHF 3,1 millions. L'objectif à long terme est que cette somme atteigne le niveau des charges annuelles, à savoir environ CHF 3,8 millions. Ainsi, des liquidités suffisantes seraient garanties pendant quelques mois, même en cas de suppression totale de la facturation des interventions.



Dans les grandes lignes, les chiffres 2012 s'inscrivent dans le cadre budgété – les exceptions étant liées aux écarts non planifiables des chiffres d'interventions et donc aux postes de produits et de charges en décaissant dans le compte de résultats.

Côté recettes dans le compte du résultat, le produit issu des interventions constitue le poste principal. Malgré un nombre d'opérations inférieur, la somme dépasse celle de 2011 de CHF 93 700. Ce résultat est le fruit, d'une part, de factures de tiers supérieures et, d'autre part, d'interventions plus lon-

gues. Les deux fondateurs, Rega et CAS, ont versé les contributions budgétées, de CHF 1,43 million. A cela s'ajoutent des prestations supplémentaires de la Rega, à hauteur de CHF 235 000. En 2012, CHF 280 000 de dons ont été récoltés, dont environ CHF 80 000 de dons directs au SAS, le reste ayant été apporté par les stations de secours. Les associations régionales ont participé à l'équipement personnel des sauveteurs en sus de leur budget.

Côté charges, l'exercice est principalement grevé par les frais de personnel et de matériel pour les sauveteurs. Les tenues et l'équipement personnel de sécurité constituent toutefois un facteur de motivation important pour les sauveteurs qui œuvrent de manière bénévole.

Dans les actifs circulants, les créances envers des tiers sont en hausse de CHF 38 000, atteignant CHF 636 000 fin 2012. Les dossiers en suspens ont été pour la plupart traités au courant de l'année 2012 et les factures ont été envoyées. Toutefois, elles n'ont pas toutes été

payées avant la fin de l'année – loin de là. Le total des créances a augmenté en conséquence. Le poste des actifs «Stocks», de CHF 500 000, après une correction de valeur de CHF 71 000, est inférieur de CHF 50 000 à celui de 2011.

Le niveau élevé des créances ainsi que les investissements dans l'équipement Polycor du Secours Alpin des Grisons (à savoir environ CHF 120 000) a rogné sur les liquidités. Le jour de la clôture du bilan, elles présentaient un écart négatif d'environ CHF 278 000 par rapport à l'année précédente.

L'équipement de sauvetage en crevasse, le matériel Polycor du Secours Alpin des Grisons et les valises de relais radio sont déclarés avec une valeur comptable de CHF 209 000 après amortissement normal de CHF 60 300.

Les dettes à court terme du SAS, au passif du bilan, étaient moindres fin 2012 par rapport à 2011 (moins CHF 158 000), notamment parce que le SAS s'est acquitté rapidement des prestations et livraisons de tiers. De même, les décomptes d'interventions provenant des stations de secours et des organisations partenaires ont été payés sans délai.

Avec les recettes annuelles provenant des interventions, les contributions des cantons et la reprise des pertes opérationnelles budgétées par la Rega et le SAS, le «fonctionnement normal» est financièrement assuré. Le Conseil de fondation et la Direction continueront à s'engager en faveur de ce principe des trois piliers.

Au nom du Conseil de fondation et de la Direction, nous adressons un grand merci à toutes les personnes concernées pour leur gestion des ressources financières judicieuse et ciblée ainsi que pour la planification réfléchie des projets et des financements.



Bilan et compte d'exploitation

Le Secours Alpin Suisse, Berne

Bilan au	31.12.2012	31.12.2011	Compte d'exploitation	01.01 – 31.12.12	01.01 – 31.12.11
Actifs	en CHF	en CHF		en CHF	en CHF
Actifs circulants			Compte d'exploitation		
Liquidités	204 562	482 593	Contributions des fondateurs	1 665 843	1 667 225
Titres	1 690 409	1 631 155	Contributions des cantons	854 019	798 816
Créances issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers	635 995	598 004	Dons/Legs	280 829	239 038
Créances issues de livraisons et prestations vis-à-vis d'org.	11 595	351	Produits bruts issus des livraisons et prestations	2 125 444	2 031 729
Autres créances	9 895	13 181	Déductions sur le chiffre d'affaires	-459 492	-447 526
Stocks	499 163	546 972	Total produits	4 466 643	4 289 282
Actifs de régularisation	132 070	112 399	Charges d'exploitation		
Total actifs circulants	3 183 689	3 384 655	Charges de personnel	-3 031 048	-2 942 024
Actifs immobilisés			Charges de matériel	-731 897	-755 180
Equipement de sauvetage en crevasse	81 424	105 660	Charges liées aux interventions	-118 708	-51 661
Radios et moyens de communication	127 165	25 039	Amortissements	-60 316	-32 675
Total actifs immobilisés	208 589	130 699	Autres charges d'exploitation	-503 837	-464 732
Total actifs	3 392 278	3 515 354	Total charges	-4 445 806	-4 246 272
Passifs			Résultat financier		
Fonds étrangers à court terme			Produits financiers	76 570	26 453
Dettes issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers	84 424	242 630	Charges financières	-8 550	-7 576
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	37 102	32 312	Total résultat financier	68 020	18 877
Autres dettes à court terme	12 959	4 748	Résultat annuel	88 857	61 887
Passifs de régularisation et provisions à court terme	182 867	249 595	Attribution au capital organisationnel	88 857	61 887
Total fonds étrangers à court terme	317 352	529 285			
Capital de la Fondation					
Capital libéré	2 000 000	2 000 000			
Capital acquis	986 069	924 182			
Résultat annuel	88 857	61 887			
Total capital de la Fondation	3 074 926	2 986 069			
Total passifs	3 392 278	3 515 354			



Annexe aux comptes annuels 2012

1. Explications et généralités

Forme juridique: Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

Base juridique: Acte de fondation du 24 octobre 2005

But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

Partenaires de la Fondation

Club Alpin Suisse CAS, Berne et
Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), Kloten

Conseil de fondation

Franz Stämpfli	Président*
	Signature collective à deux
Franz Steinegger	Vice-président**
	Signature collective à deux
Michael Cafilisch	Membre*
Ernst Kohler	Membre**
	Signature collective à deux
Frank-Urs Müller	Membre*
	Signature collective à deux
Andreas Lüthi	Membre**
Dr. med. Roland Albrecht	Membre**
Raphaël Gingins	Membre*

* désigné par le CAS

** désigné par la Rega

Direction

Andres Bardill	Directeur
	Signature collective à deux
Elisabeth Müller	Directrice suppléante
	Signature collective à deux

Autorité de surveillance: Département fédéral de l'Intérieur, Berne

Organe de révision: KPMG AG, Zurich

2. Principes de comptabilité et de présentation des comptes

La comptabilité est tenue et présentée conformément aux exigences légales du Code civil et du Code des obligations.

3. Principes d'évaluation

Voici les principes appliqués pour évaluer l'actif:

Actifs:

Compte courant bancaire	Valeur nominale
Titres	Valeur boursière
Stocks	Coûts d'acquisition après déduction des amortissements
Immobilisations corporelles	Coûts d'acquisition déduction faite des amortissements linéaires réalisés conformément au plan (en principe sur 5 ans)
Autres actifs	Valeur nominale

4. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation

Il n'y a pas de cautionnements, garanties ni engagements de leasing. Les investissements dans le domaine radio et communication (Polycor Grisons) accentuent le report des actifs circulants à la clôture du bilan de CHF 77 890 vers les actifs immobilisés par rapport à 2011. Les principales modifications au sein des postes de produits et de charges dans le compte d'exploitation s'expliquent par l'accroissement des dons, legs et contributions des cantons. Le solde du compte débiteur en hausse à la clôture du bilan dû à l'activité de sauvetage a été évalué en tenant compte de la structure d'âge et des risques d'encaissement.

Le plus gros poste de dépenses, en 2012, est dédié aux charges de personnel liées à l'activité et à la disponibilité des équipes dans les stations de secours CAS ainsi qu'à la formation et à l'équipement des spécialistes. Côté charges, les dépenses élevées sont dues aux interventions et au matériel pour l'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS.

Les charges d'interventions ont augmenté de CHF 67 000 lors de l'exercice sous revue à cause du soutien de plus en plus fréquent des organisations partenaires lors d'opération délicates.



Rapport de l'organe de révision

L'administration centrale du personnel du SAS et la solution globale pour les assurances sociales et de choses ont permis d'éviter les rapports internes de sous-traitance et des lacunes de couverture d'assurance. Les associations régionales et les sections CAS se basent donc sur la gestion du personnel du SAS et ne versent aucun salaire.

Les autres charges d'exploitation comprennent les autres prestations fournies par les fondateurs. La hausse par rapport à l'année précédente est principalement due à la réalisation du nouvel ouvrage intitulé Manuel du sauvetage.

Confier à la Banque cantonale des Grisons un mandat de gestion de fortune pour administrer le capital de la fondation à hauteur de CHF 1,7 million a permis – malgré un contexte difficile sur les marchés des devises et financiers – d'obtenir en 2012 un résultat financier positif de CHF 68 000 avec une performance brute annuelle de 4,6 %.

5. Autres précisions

Prévoyance professionnelle:

En fin d'année, l'engagement envers l'institution de prévoyance en faveur du personnel est de CHF 28 000 (contre CHF 23 000 en 2011).

Valeurs des assurances incendie:

Les immobilisations corporelles des sites déterminants pour l'exploitation du Secours Alpin Suisse sont assurées de la même manière qu'en 2011, à hauteur de CHF 4 millions.

6. Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2012 lors de la réunion du Conseil de fondation.



KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe / pp 9 à 11) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Michael Herzog
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jan Brönnimann
Expert-réviseur agréé

Zurich, 22 mars 2013



Impressum

Rapport annuel 2012 de la Secours Alpin Suisse
Publication en allemand, en français et en italien.
La version allemande fait foi.

Editeur:
Secours Alpin Suisse, Centre Rega
Case postale 1414, CH-8058 Zurich-Aéroport
Téléphone: +41 (0)44 654 38 38, Fax: +41 (0)44 654 38 42
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Impression:
Druckerei Egger AG, Frutigen

Layout:
visu'! AG, Berne